

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU **VENDREDI 19 AVRIL 2019** à 20 heures 30

Étaient présents : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, MM. JOUAN, MAHEO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme MILBEO, M. BRIAND, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
M. François BINET donnant pouvoir à Mme Arlette GALLAIS
M. Eric LE POTTIER

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne BOUTIER.

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2019 est adopté.

1. ADHESION 2019 AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'EMBELLEMENT DES COMMUNES

Le conseil valide la mise en place d'un plan d'embellissement sans souhait d'aller vers le label pour 2019.

2. CONVENTIONS SDE22 POUR TRAVAUX SUR BIOLO ET KERMENAN

Le conseil autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec le SDE22 pour les parcelles suivantes :

BIOLO : parcelles ZM n° 64 – 67 et ZN n° 67 pour une ligne HTA souterraine à construire et un poteau à poser

KERMENAN : parcelle ZE n° 56 pour un poteau à poser.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur la parcelle n° 207 section AD, située 14 rue des Ajoncs.

Arrivée de M. Eric LE POTTIER à 21 heures

4. ACHAT MAISON AU 6 RUE GL DE GAULLE – CONSORTS RIVET

Le conseil approuve l'achat de la maison aux consorts RIVET au prix de 8 100 €. Monsieur le maire est autorisé à représenter la Commune auprès du Notaire BARON à Loudéac ; Ladite maison sera démolie et les branchements aux réseaux déconnectés. Le mobilier sera proposé à des associations caritatives.

5. PRET POUR TRAVAUX RUE VERLAINE

La délibération du 15 février 2019 est annulée. Après un vote à mains levées de 13 voix favorables, une voix contre et une abstention, le prêt de 200 000 € est validé auprès du Crédit agricole avec un amortissement constant du capital – taux fixe de 1.20 % - remboursement sur 15 ans.

6. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A LCBC au 1^{er} janvier 2020

Le conseil s'oppose au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2020.

Clôture de la séance : 22 heures 30.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 24 avril 2019.
A Saint-Barnabé, le 23 avril 2019

La Secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Le Maire,
Georges LE FRANC